

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 16 novembre 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE – OUVERTURE PARTIELLE À LA POPULATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 241-11-21**

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant qu'en date du 28 juin, la Montérégie est passée en zone verte ce qui permet au conseil municipal de siéger avec un public, mais limitée à 4 sièges seulement;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil partiellement ouvert au public et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil soit ouverte partiellement au public, avec 4 places de disponibles et qu'une copie du procès-verbal soit publié sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- DÉPÔT DE L'AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Considérant que des élections municipales se tenaient au Québec le 7 novembre 2021, la directrice générale dépose l'avis public du résultat de l'élection, donné le 16 novembre 2021 par la Présidente d'élection.

AVIS PUBLIC du résultat de l'élection

Municipalité	Date du scrutin
La Présentation	2021 11 07
	Année Mois Jour

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

Josiane _____ Marchand _____
Prénom Nom

présidente ou président d'élection, annonce, par cet **AVIS PUBLIC**, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste	District, quartier ou poste (nom ou numéro)	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire(sse)			Louise Arpin
Conseiller(-ère)	Siège 1		Georges-Etienne Bernard
Conseiller(-ère)	Siège 2		Mélanie Simard
Conseiller(-ère)	Siège 3		Frédéric Lussier
Conseiller(-ère)	Siège 4		Rosaire Phaneuf
Conseiller(-ère)	Siège 5		Myriam Lafrenière
Conseiller(-ère)	Siège 6		Jean Provost
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			
Conseiller(-ère)			

SIGNATURE _____

Donné à La Présentation _____ le 2021-11-16
Municipalité Année Mois Jour


Présidente ou président d'élection

SM-66-VF (21-02)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260

4- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 242-11-21

Il est proposé par Mélanie Simard

Appuyé par Frédéric Lussier

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

38.1 Nouveau poste d'adjointe administrative – Autorisation

38.2 Achat d'un nouvel ordinateur

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Tenue de la séance – Ouverture partielle à la population
3. Dépôt de l'avis public du résultat de l'élection
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Période de questions
6. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
7. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

8. Acceptation des comptes
9. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
10. Loisirs – Information des représentants du CCL
11. Conditions salariales des employés pour 2022 – Approbation
12. Congé des Fêtes – Autorisation de fermeture du Bureau municipal
13. Conseil municipal – Formation des comités administratifs
14. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Délégué et substitut
15. Conseil municipal – Nomination du maire suppléant
16. MRC des Maskoutains – Délégué et substitut
17. Modification des signataires autorisés pour les effets bancaires
18. Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu – Adoption du budget 2022
19. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2022
20. Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2022
21. Budget 2021 – Assainissement – Transfert de fonds
22. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – Révision de la programmation de travaux
23. Nomination d'un fonctionnaire et/ou employé municipal pour l'évaluation de dangerosité d'un chien
24. Nomination d'un inspecteur régional adjoint – Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains – Approbation
25. Journée mondiale de l'enfance – 20 novembre 2021 – Proclamation
26. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant la gestion et la fourniture d'un progiciel en gestion documentaire et archivistique – Adhésion – Autorisation
27. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridique – Partie 11 – Nouvelle adhésion – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Addenda 2021-1 – Signature – Autorisation
28. Construction du garage municipal – Mandat supplémentaire à la firme Boulianne Charpentier Architectes
29. Construction du garage municipal – Mandat supplémentaire à la firme d'ingénierie Groupe CME
30. Construction de dômes à entreposage – Annulation des résolutions numéro 182-07-21 et 219-09-21
31. Poste de pompage Michon – Réparation d'une pompe
32. Déneigement du Chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2021-2022
33. Achat regroupé pour l'abat poussière pour l'année 2022 – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec
34. Correction de la résolution numéro 215-11-20 – Demande de dérogation mineure pour les lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 (maintenant lots 6 404 862, 6 404 863, 6 404 864, 6 404 865, 6 404 866 et 6 404 867)
35. Demande à la MRC des Maskoutains pour l'entretien d'un cours d'eau – Nettoyage de la décharge du Devant de Salvaille Sud
36. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 – Autorisation
37. Achat d'une membrane pour la patinoire – Autorisation
38. Divers
 - 38.1 Nouveau poste d'adjointe administrative – Autorisation
 - 38.2 Achat d'un nouvel ordinateur
39. Dépôt de la correspondance
40. Période de questions
41. Levée de l'assemblée

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

**7- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 243-11-21**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, tel que rédigé.

**8- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 244-11-21**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2100547	I	La Capitale Assureur	Assurance collective - octobre	3 652,20 \$
C2100560	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon. Ingénieur - Rg Petits Étang	5 351,53 \$
C2100560	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon. Ingénieur - Rg Petits Étang	518,65 \$
C2100560	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon. ing. - Resurf. rangs	2 274,99 \$
C2100560	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon. ing. - Resurf. rangs	754,40 \$
C2100560	R	M.R.C. des Maskoutains	Hon. ing -plan interv. MAMOT	212,18 \$
C2100561	I	Fonds d'information sur le territoire	Mutation septembre 2021	35,00 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Matériel pour bonhomme à eau	1 313,44 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Mat. réparer ligne d'alun étangs	48,20 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Urinoir toilette au baseball	192,32 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Entrée d'eau-689 Bas Étangs	328,70 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Pièces aqueduc	373,37 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Pièces pour aqueduc	64,90 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Rép. Urinoir toilette baseball	172,14 \$
C2100562	D	Emco Québec Crédit	Rép. toilettes au baseball	65,71 \$
C2100562	R	Emco Québec Crédit	Connection pluvial - pumtrack	983,58 \$
C2100563	R	Pavages Maska Inc.	Asph. Rg Petits-Étangs-déc. #1	681 682,43 \$
C2100564	D	Coopérative d'informatique municipale	Logiciel Gestion finan.- Élection	331,13 \$
C2100565	I	Konica Minolta	Copies septembre 2021	459,02 \$
C2100566	D	Lussier Aurèle	Location chapiteau - Fête fam.	400,00 \$
C2100567	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange installation septique	168,70 \$
C2100567	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part - Vers. 4/4	6 858,50 \$
C2100567	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques-octobre	8 188,88 \$
C2100567	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables-octobre	6 583,78 \$
C2100567	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques-octobre	9 818,72 \$
C2100568	D	Clairon régional de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi-brigadier scolaire	467,95 \$
C2100569	D	D.M. Sécurité & Alarme	Annuler facture #54817	(220,06) \$
C2100569	D	D.M. Sécurité & Alarme	Surv. gym - septembre 2021	18,34 \$
C2100570	D	Postes Canada	Dist. avis élection, manuel éle	223,94 \$
C2100570	D	Postes Canada	Envoi-offre emplois brigadier	223,94 \$
C2100571	D	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon-02/10-01/11	63,18 \$
C2100572	R	Patrick Archambault Transport Inc.	Transp. Paillis - Parc C-A.-G	2 759,40 \$
C2100573	D	Lignes Maska	Ins. Logo Desj., fab. stencil	1 006,03 \$
C2100573	R	Lignes Maska	Lignes traverse piéton, arrêt	668,00 \$
C2100574	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP - octobre 2021	254,09 \$
C2100575	R	Simard Mélanie	Remb. Congrès	834,24 \$
C2100576	D	Thomson Reuters Canada	Mise à jour -code municipal	625,80 \$
C2100577	R	CTI Chaises et Tables Internationales	Tables, chaises, chariots	5 806,24 \$
C2100578	R	Pouliot Plomberie Mécanique Inc.	Entretien chaudière - gymnase	573,70 \$

C2100579	R	Environnement Terra Vestra Inc.	Vidanges des boues-déc.#1	130 155,96 \$
C2100580	D	Carrières de St-Dominique ltée	Béton bureau municipal, école	857,42 \$
C2100581	R	L. Ménard et fils Inc.	Panneau d'affichage-baseball	1 211,84 \$
C2100582	R	Konica Minolta	Location photocopieur-novembre	155,64 \$
C2100583	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	Percer trous plaque-Halte-Vélo	45,99 \$
C2100584	R	Aqua Data	Modél.,analyse hydraul. aqueduc	1 575,16 \$
C2100584	R	Aqua Data	Élab.prog.rinçage unidirec.rés	2 897,37 \$
C2100585	R	Maxime David, Notaire	Hon.servitude- Égout Rt 137	2 844,48 \$
C2100586	R	Moove Créateur de Mouvement	Modules jeux-parc Charles-A. G	19 210,37 \$
C2100586	R	Moove Créateur de Mouvement	Démant.,transport,inst.module	1 897,09 \$
C2100587	D	Location D'outils Simplex S.E.C.	Loc. nacelle-rép. filet baseball	1 206,08 \$
C2100588	D	Gaudreau Marie-Soleil	Chocolat fête M. Roger au cons	69,86 \$
C2100588	D	Gaudreau Marie-Soleil	Bonbons, sac, paniers, stylos	466,79 \$
C2100589	D	Blanchette Valérie	Parcours d'entraînement	300,00 \$
C2100590	I	Télébec	Télécopieur du 10/10 - 09/11	177,58 \$
C2100591	D	Blanchette Valérie	Parcours d'entraînement	300,00 \$
C2100592	D	Accès Info Enr.	Accès distance Karine 5/9-4/10	11,50 \$
C2100592	D	Accès Info Enr.	Souris interf. Josiane, nettoyage	187,41 \$
C2100592	D	Accès Info Enr.	Accès distance Jo, Sab, Marie	34,49 \$
C2100593	R	Leprohon	Contrat ent.clim.gym-vers.2/2	671,45 \$
C2100594	D	Kréatif	Ent.site Web-30/8/21-29/8/2022	143,72 \$
C2100595	R	Postes Canada	Distribution journal octobre	249,89 \$
C2100595	D	Postes Canada	Envoi informations élection	224,52 \$
C2100596	R	Impressions KLM	Journal municipal - octobre	1 431,44 \$
C2100597	D	Hortivrac Inc.	Pailis - Parc Charles-A.-Gauttier	3 102,02 \$
C2100598	I	Enviro-Step Technologie Inc.	Ent.inst.sept.-350 Raygo,195 g	471,40 \$
C2100599	R	Clôtures de Cèdre Dewey	Perches et poteaux cèdres	2 247,76 \$
L2100074	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial - septembre	14 208,95 \$
L2100075	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral - septembre	5 231,60 \$
L2100076	I	Retraite Québec	RREM élus - septembre 2021	528,05 \$
L2100077	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés - septembre	2 866,25 \$
L2100078	D	Services de Cartes Desjardins	Dépenses septembre 2021	350,70 \$
L2100079	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire voirie - septembre	108,00 \$
L2100080	I	Hydro-Québec	Deck Hockey - 17/08-15/10	1 054,28 \$
L2100080	I	Hydro-Québec	Rue Lépine - 17/08-15/10	25,34 \$
L2100080	I	Hydro-Québec	Loisirs - 17/08 - 15/10/2021	516,60 \$
L2100080	I	Hydro-Québec	Pavillons loisirs-17/08-15/10	570,55 \$
L2100081	I	Hydro-Québec	Piste cyclable-19/8-19/10	13,87 \$
L2100081	I	Hydro-Québec	Halte-vélo - 18/08-18/10	40,98 \$
L2100081	I	Hydro-Québec	Garage - 18/08 - 18/10/2021	155,94 \$
L2100081	I	Hydro-Québec	Piste cyclable- 18/08 - 18/10	80,99 \$
L2100081	I	Hydro-Québec	Centre Synagri-21/09-20/10	1 482,20 \$
L2100082	I	Hydro-Québec	Terrain soccer - 24/09-22/10	173,00 \$
L2100083	I	9078-3184 Québec Inc.	ITCloud -02/10 - 01/11/2021	179,71 \$

943 871,50 \$

SALAIRES VERSÉS OCTOBRE 2021 : 43 451,03 \$

I : INCOMPRÉHENSIBLE

R : RÉOLUTION

D : DÉLÉGATION

COMPTES À PAYER

Entreprises B.J.B. Inc	Note crédit F.#7938	(257,54) \$
Groupe Maska Inc.	Huile pompe soufflantes étangs	159,77 \$
Rona Inc.	Tapis, vaporisateur, pulvérisateur	90,59 \$
Mini-Moteurs St-Hyacinthe Inc.	Ent. balais méc., fouet gazon	501,20 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eaux usées - octobre 2021	1 462,25 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc	Eau potable - octobre 2021	391,38 \$
Equipements Harjo Inc.	Brosse à camion-laveuse pression	48,56 \$
Equipements Harjo Inc.	Réparer laveuse à pression	322,02 \$
NMP Golf Construction Inc.	Rép. drain-lampadaire-piste cycl.	40,91 \$
NMP Golf Construction Inc.	Membrane - parc C. A-Gauttier	837,12 \$
Laferté et Letendre Inc.	Louane 30" et 36"-bris pavillon	185,09 \$
Rona Inc.	Tapis entrée-bris pavillon	94,97 \$
Rona Inc.	Plaque déc., clés-bris pavillon	12,32 \$
Buropro Citation	Pincés, trombones, chemises, etc.	161,94 \$
Buropro Citation	Pochette laminier brillante	33,79 \$
Antonio Moreau (1984) Itée	Pantalons travail-Henri	148,96 \$
Antonio Moreau (1984) Itée	Bottes culotte, gants orange	272,11 \$
Clairon régional de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi - brigadier scolaire	467,95 \$
Club Piscine Granby	Chlore pour aqueduc	33,33 \$
Outils Migmaro	Pistolet graisseur, pièces	522,96 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Réparer pneu camion Henri	20,70 \$
Blanchette Valérie	Parcours d'entraînement	250,00 \$
Promoglo	Colliers lumineux orange	243,18 \$
Clairon régional de Saint-Hyacinthe	Offre d'emploi-brigadier scolaire	467,95 \$
Exca-Vac Environnement	Nettoyage rues (boue) G-Étangs	1 046,27 \$
Pomplex Inc.	Loc. pompe subm. -24/09-21/10	1 684,10 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Nett. terrain André Desgranges	5 119,58 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Déb.et rebrancher pompe Stat. M	190,86 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Rép. lampadaires -divers rues	861,78 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Inst. 2 prises ext.-Halte-Vélo	460,59 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Fixture Gym, luminaire stat CPE	311,33 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Sable - Parc Charles-A.-Gauttier	357,59 \$
Régie de l`A.I.B.R.	Entretien bassin eau potable	3 323,33 \$
Blanchette Julie	2 Couronnes Noël- vers. 1/2	335,00 \$
A25 - Le Lien Intelligent	Frais passage Laval-19/10/2021	8,64 \$
A25 - Le Lien Intelligent	Frais passage Laval-20/10/2021	8,64 \$
A25 - Le Lien Intelligent	Frais passage Laval-20/10/2021	8,64 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Paillis jeux-Parc C-A.-Gauttier	2 040,81 \$
A25 - Le Lien Intelligent	Frais de passage Laval-20/10	9,34 \$
Petite Caisse	Dépenses au 29 octobre 2021	337,20 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	176,20 \$
R. Bazinet & Fils Itée	Essence octobre 2021	1 069,31 \$
Marchand Josiane	Aliments pour élection-31 octobre	38,40 \$
Coop Comax BMR St-Hyacinthe	Boite aux lettres accrochée-Sal	155,19 \$

24 054,31 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN OCTOBRE 2021

Taxes et droits de mutations	78 338,85 \$
Permis émis	480,00 \$

Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 097,46 \$
Loyer bureau poste - octobre 2021	375,00 \$
Inscription camp de jour - service de garde	28,00 \$
Location pavillon & terrains	300,00 \$
Subventions pour la fête familiale du 10 septembre	1 542,00 \$
Remboursement frais pour asphaltage rang des Petits Étangs	193 035,00 \$
Remboursement salaires - association ligue de soccer	203,50 \$
Remboursement pour le bris au pavillon des loisirs	660,20 \$
Remboursement des frais pour nettoyage des rues (déversement de glaise)	1 567,71 \$
Subvention salaires camp de jour - Gouvernement du Canada	11 245,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	288 872,72 \$

Dépôts directs

Intérêts banque	694,12 \$
Ville St-Hyacinthe - remboursement Cour régionale 01/07 au 30/09/2021	5 215,00 \$
Compensation tenant lieux de taxes - école	2 019,00 \$
RIAM - Remboursement TPS/TVQ août 2021	2 159,47 \$
Revenus borne de recharge	57,71 \$

TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS **10 145,30 \$**

GRAND TOTAL **299 018,02 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en octobre 2021 pour un montant total de 943 871,50\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en octobre 2021, au montant total de 43 451,03\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour novembre 2021, au montant total de 24 054,31\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'octobre 2021, au montant de 299 018,02\$.

9- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'octobre 2021.

- Achat conjoint des bacs roulants;
- Discussion sur divers dossiers administratifs.

10- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Nouvelle programmation pour la session d'hiver au Centre Synagri;
- Projet à l'étude pour mettre en place un sentier de ski de fond ou de raquette pour la période hivernale;

**11- CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS POUR 2022 – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 245-11-21**

Considérant les rencontres des employés avec le comité du personnel;

Considérant qu'il est requis d'autoriser les nouvelles conditions salariales afin qu'elles deviennent effectives dès le 1^{er} janvier 2022;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les conditions salariales établies pour l'année 2022 pour les employés de la Municipalité, telles que décrites dans le rapport présenté par la directrice générale;

D'autoriser la directrice générale à faire les modifications requises pour rendre ces modifications effectives aux dates mentionnées;

De prévoir les sommes requises au budget de l'année 2022 pour donner application aux présentes.

**12- CONGÉ DES FÊTES – AUTORISATION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 246-11-21**

Considérant qu'il est pertinent de permettre aux employés de profiter d'une période de repos en famille durant le temps des Fêtes;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal pendant 2 semaines durant le temps des Fêtes, soit du lundi 20 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021 inclusivement;

De faire l'annonce au journal municipal et d'y publier le numéro de téléphone à rejoindre en cas d'urgence seulement.

**13- CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION DES COMITÉS ADMINISTRATIFS
RÉSOLUTION NUMÉRO 247-11-21**

Considérant qu'il est utile de former certains comités administratifs pour simplifier le traitement des dossiers municipaux;

Considérant qu'à la suite de l'élection municipale, il est pertinent de réviser la constitution de chacun d'eux et de procéder à la nomination des représentants délégués;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De former les comités suivants et de mandater les membres du Conseil qui y sont nommés en tant que représentants du Conseil municipal, et ce, jusqu'à leur remplacement par le Conseil :

Administration et personnel : Rosaire Phaneuf, Président, Louise Arpin et Myriam La Frenière

Comité consultatif des Loisirs : Mélanie Simard, Présidente et Frédéric Lussier

Bassin versant de la Rivière Salvail : Jean Provost

Politique Familiale : Myriam La Frenière

Responsable des questions familiales : Myriam La Frenière

Politique Patrimoniale : Louise Arpin

Infrastructures : Louise Arpin, Georges-Étienne Bernard, Rosaire Phaneuf, Jean Provost

Construction garage municipal : Louise Arpin, Georges-Étienne Bernard, Rosaire Phaneuf,
Jean Provost

Environnement et embellissement Frédéric Lussier, Louise Arpin, Myriam Lafrenière

**14- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT
RÉSOLUTION NUMÉRO 248-11-21**

Considérant que la Municipalité est membre de la Régie et qu'à cet effet, elle doit nommer un membre du Conseil en tant que délégué pour siéger au Conseil d'administration de la R.I.A.M. et sur certains autres comités, le cas échéant;

Considérant que Louise Arpin a été nommée en tant que déléguée et Claude Roger a été nommé en tant que substitut pour siéger au Conseil de la R.I.A.M. pour le dernier mandat;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De nommer Louise Arpin, mairesse, en tant que déléguée de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal;

De nommer Mélanie Simard, conseillère, en tant que substitut de la personne déléguée, pour siéger au Conseil de la R.I.A.M., en cas d'absence de la déléguée.

**15- CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
RÉSOLUTION 249-11-21**

Considérant que la Municipalité doit faire la nomination du maire suppléant;

Considérant que Georges-Étienne Bernard a été nommé pour l'année 2021;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard au poste de maire suppléant et de lui accorder tous les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code municipal, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil.

**16- MRC DES MASKOUTAINS – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT
RÉSOLUTION NUMÉRO 250-11-21**

Considérant qu'en tant que mairesse, Louise Arpin siège au conseil des maires de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut pour la remplacer en cas d'absence;

Considérant les élections du 7 novembre 2021;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard, conseiller municipal, en tant que substitut de la Municipalité de La Présentation, pour siéger au Conseil des maires de la MRC des Maskoutains, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil municipal.

**17- MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 251-11-21**

Considérant que le 7 novembre dernier, lors des élections municipales, une nouvelle mairesse a été élue;

Considérant que des correctifs doivent être apportés pour préciser ces changements auprès de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que Madame Louise Arpin, mairesse, **OU** Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant, **ET** Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** Madame Guylaine Giguère, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de La Présentation, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent, et chacune d'elles séparément, soient autorisées à recevoir de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Municipalité;

Que la mairesse, **OU** le maire suppléant, **ET** la directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** la secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont nommés à titre de représentants de la Municipalité de La Présentation à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter;

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de La Présentation, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe;

D'abroger la résolution numéro 119-06-19, adoptée le 4 juin 2019.

**18- RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU – ADOPTION DU BUDGET 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 252-11-21**

Considérant que la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu a dressé son budget pour l'année 2022 et qu'il nous est transmis pour approbation;

Considérant que ces prévisions budgétaires prévoient les contributions et la quote-part de la Municipalité pour l'année 2022;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'accuser réception du budget de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas-Richelieu pour l'année 2022 ainsi que des annexes C et D détaillant les calculs de la quote-part aux immobilisations et du prix de l'eau pour l'année 2022;

D'approuver ledit budget totalisant des revenus et des dépenses de 3 398 405\$, incluant des dépenses en immobilisations pour un montant de 55 487,16\$, pour la Municipalité;

De prévoir les sommes requises pour couvrir ces dépenses aux prévisions budgétaires de l'année 2022.

**19- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 253-11-21**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvés par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2022, et montrant des revenus de 13 499 000 \$, des dépenses 13 661 000 \$, des investissements de 3 000 \$ et des affectations de (165 000) \$;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

**20- ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 254-11-21**

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé **au 10 décembre 2021 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant que l'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant que les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
40	30	0

De déléguer à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 441 Route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

**21- BUDGET 2021 – ASSAINISSEMENT – TRANSFERT DE FONDS
RÉSOLUTION NUMÉRO 255-11-21**

Considérant que, lors de l'adoption du budget 2021, un montant de 90 000\$ a été prévu pour la vidange des étangs aérés dans le compte « Surplus affectés – Vidange étangs »;

Considérant que l'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux de vidanges des étangs aérés a sorti plus élevée que l'estimation;

Considérant que la Municipalité avait des fonds supplémentaires dans son surplus affectés – Vidange des étangs pour l'exécution des travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le transfert de fonds du compte surplus affectés – Vidange étangs, d'un montant supplémentaire de 34 624.04\$ au fonds d'activité de fonctionnement pour les travaux de vidanges des étangs aérés.

**22- PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
2019-2023 – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 256-11-21**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**23- NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE ET/OU EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR L'ÉVALUATION DE
DANGÉROSITÉ D'UN CHIEN
RÉSOLUTION NUMÉRO 257-11-21**

Considérant que le 1^{er} avril 2021, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, est entré en vigueur (Loi P-38.002);

Considérant que selon l'article 14 de la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, une municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De nommer Josiane Marchand, directrice générale pour les fins de l'application de la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, de la Loi P-38.002.

**24- NOMINATION D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT – RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 20-560 RELATIF À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC DES MASKOUTAINS – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 258-11-21**

Considérant l'entrée en vigueur à venir du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

Considérant que par le biais de la résolution numéro 181-08, adoptée le 7 octobre 2008, le conseil de la Municipalité a désigné madame Sabrina Bayard à titre d'inspectrice régionale adjointe aux fins de l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains*;

Considérant que le *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains* abroge et remplace le *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains*;

Considérant ce fait qu'il y a lieu de désigner madame Sabrina Bayard pour agir à titre d'inspectrice régionale adjointe sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains* sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, madame Sabrina Bayard pour agir à titre d'inspectrice régionale adjointe sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains; et

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**25- JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – 20 NOVEMBRE 2021 – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 259-11-21**

Considérant que, chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la *Journée mondiale de l'enfance*;

Considérant la Politique de la famille de la Municipalité de La Présentation qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental et indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne et souhaite que cette journée soit consacrée à des activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 20 novembre 2021 *Journée mondiale de l'enfance* et encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

**26- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES ENTOURANT LA GESTION ET LA FOURNITURE D'UN PROGICIEL EN GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE – ADHÉSION – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 260-11-21**

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) qui régissent les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant la résolution numéro 21-09-328 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 8 septembre 2021 à l'effet de mettre sur pied une entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives à intervenir entre la MRC des Maskoutains et les municipalités participantes de la Partie 16;

Considérant qu'en 2018 et 2019 quatre municipalités, soit de La Présentation, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jude et de Saint-Marcel-sur-Richelieu, ont adhéré aux services entourant le progiciel en gestion documentaire et archivistique proposé par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la MRC des Maskoutains se prépare à acquérir un nouveau progiciel en gestion documentaire et archivistique et l'a présenté aux municipalités membres de la *Partie 2*;

Considérant que l'entente précitée entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2026;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16* à intervenir entre la MRC et des municipalités participantes;

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Présentation souhaite adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16*;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation adhère à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16*, tel que présentée, et ce, pour sa durée, soit à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce, jusqu'au 31 décembre 2026; et

D'autoriser la mairesse, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente précitée pour et au nom de la Municipalité de La Présentation; et

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**27- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES JURIDIQUE – PARTIE 11 – NOUVELLE ADHÉSION – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – ADDENDA 2021-1 – SIGNATURE – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 261-11-21**

Considérant la résolution numéro 17-11-376, adoptée le 22 novembre 2017 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre sur pied un service juridique destiné aux municipalités et d'adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridique – Partie 11*;

Considérant que la municipalité de La Présentation est partie à l'entente précitée;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par le biais de sa résolution numéro 157-07-2021, adoptée le 6 juillet 2021, a manifesté son désir d'adhérer à l'*Entente intermunicipale*

relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 et suivant les conditions de ladite entente en vigueur;

Considérant que, pour ce faire, les municipalités parties à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11* doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion sera prise en compte lors de l'adoption de la Partie 11 du budget 2022 de la MRC des Maskoutains et lors de l'adoption du règlement de quotes-parts de la Partie 11 pour l'année 2022;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11* et à l'Addenda 2021-1 soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11* par la signature de l'Addenda 2021-1 soumis aux membres du conseil; et

D'autoriser la mairesse, Louise Arpin, et la directrice générale, Josiane Marchand, à signer l'Addenda 2021-1 à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridique – Partie 11* pour et au nom de la Municipalité de La Présentation afin de donner application à la présente résolution.

28- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME BOULIANNE CHARPENTIER ARCHITECTES RÉSOLUTION NUMÉRO 262-11-21

Considérant que, lors de la séance du conseil du 17 mars 2021, la résolution numéro 67-03-21 a été adoptée pour mandater la firme Boulianne Charpentier Architectes pour notre projet de construction d'un garage municipal;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 121-05-21, le 4 mai 2021 pour autoriser la publication de l'appel d'offres sur le site électronique SEAO;

Considérant que le 6 juillet 2021, la Municipalité a adoptée la résolution numéro 184-07-21, suite à l'ouverture des soumissions et n'a pas octroyé le contrat à l'entrepreneur qui a obtenu le résultat le plus bas étant donné que les prix étaient beaucoup plus élevés que l'estimation prévue au départ;

Considérant que le comité pour la construction du garage municipal s'est rencontré pour réévaluer le projet et retirer certains éléments pour diminuer les coûts par rapport au premier appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de ses changements, les professionnels vont devoir modifier les plans et devis;

Considérant la soumission reçue de la firme Boulianne Charpentier Architectes;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat supplémentaire à la firme Boulianne Charpentier Architectes, pour un montant estimé de 7 000\$, plus les taxes, pour effectuer les changements apportés au projet de construction d'un garage municipal ;

De payer les honoraires une fois les travaux effectués.

29- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME D'INGÉNIEURIE GROUPE CME RÉSOLUTION NUMÉRO 263-11-21

Considérant que, lors de la séance du conseil du 17 mars 2021, la résolution numéro 66-03-21 a été adoptée pour mandater la firme d'ingénierie Groupe CME pour notre projet de construction d'un garage municipal;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 121-05-21, le 4 mai 2021 pour autoriser la publication de l'appel d'offres sur le site électronique SEAO;

Considérant que le 6 juillet 2021, la Municipalité a adoptée la résolution numéro 184-07-21, suite à l'ouverture des soumissions et n'a pas octroyé le contrat à l'entrepreneur qui a obtenu le résultat le plus bas étant donné que les prix étaient beaucoup plus élevés que l'estimation prévue au départ;

Considérant que le comité pour la construction du garage municipal s'est rencontré pour réévaluer le projet et retirer certains éléments pour diminuer les coûts par rapport au premier appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de ses changements, les professionnels vont devoir modifier les plans et devis;

Considérant la soumission reçue de la firme d'ingénierie Groupe CME;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat supplémentaire à la firme d'ingénierie Groupe CME, pour un montant estimé de 11 500\$, plus les taxes, pour effectuer les changements apportés au projet de construction d'un garage municipal ;

De payer les honoraires une fois les travaux effectués.

30- CONSTRUCTION DE DÔMES À ENTREPOSAGE – ANNULATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 182-07-21 ET 219-09-21 RÉSOLUTION NUMÉRO 264-11-21

Considérant la résolution numéro 37-02-21 adoptée le 23 février 2021 concernant l'achat de deux dômes à entreposage;

Considérant la résolution numéro 182-07-21 adoptée le 6 juillet 2021 concernant un mandat octroyer à Excavation Luc Beaugard Inc. pour les travaux excavation;

Considérant la résolution numéro 219-09-21 adoptée le 7 septembre 2021 concernant un mandat octroyer à Fondations D. Beaugard & Ass. pour les travaux de fondation;

Considérant qu'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été faite pour obtenir leur approbation étant donné que les travaux vont être faits en zone verte;

Considérant que la Municipalité a reçu l'orientation préliminaire de la CPTAQ et que nous allons devoir aller les rencontrer;

Considérant que nous sommes rendus en novembre et qu'il sera trop tard cette année pour faire exécuter les travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'annuler les deux résolutions numéro 182-07-2021 et 219-09-21 concernant les mandats octroyés aux compagnies Excavation Luc Beaugard Inc et Fondations D. Beaugard & Ass. dans le cadre du projet de construction de dômes;

D'attendre la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant de donner à nouveau des mandats aux entreprises mentionnées ci-haut pour l'exécution des travaux au courant de l'année 2022.

31- POSTE DE POMPAGE MICHON – RÉPARATION D'UNE POMPE RÉSOLUTION NUMÉRO 265-11-21

Considérant que la pompe au poste de pompage Michon a brisé et a dû être sortie pour être évaluée;

Considérant que la pompe a été envoyée à la compagnie Pompex pour évaluation;

Considérant que nous avons dû louer une pompe de la compagnie Pompex pour remplacer celle qui était brisée;

Considérant les recommandations faites de la compagnie Pompex;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'entériner la décision qui a été prise par la directrice générale Josiane Marchand et le responsable des travaux publics Yves Bérard, d'effectuer une reconstruction de la pompe pour un montant estimé de 6 600\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures relatives à la reconstruction de la pompe et à la location d'une pompe.

**32- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 266-11-21**

Considérant l'article 3 de l'*Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique* qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution numéro 2021-10-269, adoptée le 4 octobre 2021, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2021-2022, au tarif de 2 200\$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2022, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2022.

**33- ACHAT REGROUPÉ POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 267-11-21**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**34- CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 215-11-20 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 6 356 891, 6 356 892 ET 6 356 893 (MAINTENANT LOTS 6 404 862, 6 404 863, 6 404 864, 6 404 865, 6 404 866 ET 6 404 867)
RÉSOLUTION NUMÉRO 268-11-21**

Considérant la contradiction édictée dans la résolution 215-11-20 quant aux marges de recul latérales minimales permises;

Considérant que le Conseil souhaitait autoriser des marges de recul minimal de 1,70 mètre sur les lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 (maintenant les lots 6 404 862, 6 404 863, 6 404 864, 6 404 865, 6 404 866 et 6 404 867);

Considérant que le projet consiste à la construction de six résidences unifamiliales jumelées;

Considérant qu'aucun citoyen ne s'est présenté pour obtenir plus d'informations lors de la consultation publique tenue le 6 octobre 2020;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De corriger la résolution 215-11-20 afin d'autoriser la demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement des lots 6 356 891, 6 356 892 et 6 356 893 (maintenant les lots 6 404 862, 6 404 863, 6 404 864, 6 404 865, 6 404 866 et 6 404 867) en six lots d'une largeur de 7.71 mètres ainsi que l'implantation de six résidences unifamiliales jumelées avec des marges de reculs latérales minimales de 1,7 mètre.

**35- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU – NETTOYAGE DE LA DÉCHARGE DU DEVANT DE SALVILLE SUD
RÉSOLUTION NUMÉRO 269-11-21**

Considérant la visite de l'inspectrice en bâtiment et de l'employé de voirie de la Municipalité, à la suite d'une demande déposé par un citoyen;

Considérant que la décharge du Devant Salvaille Sud se trouve sur les lots 3 698 476, 3 698 472, 3 698 497, 3 698 496, 3 698 483, 3 698 521 et 3 698 495;

Considérant que les employés municipaux confirment la nécessité de nettoyer la Décharge du Devant Salvaille Sud afin d'améliorer la circulation et l'écoulement de l'eau;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage de la Décharge du Devant Salvaille Sud situé sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, sur les lots 3 698 476, 3 698 472, 3 698 497, 3 698 496, 3 698 483, 3 698 521 et 3 698 495;

**36- PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2022 – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 270-11-21**

Attendu que le Ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2022 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Attendu que la Municipalité de La Présentation souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2021-2022 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022;
- D'autoriser Madame Josiane Marchand, directrice générale, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de La Présentation.

**37- ACHAT D'UNE MEMBRANE POUR LA PATINOIRE – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 271-11-21**

Considérant que depuis 2015, la Municipalité entretient une surface de dek hockey durant toute la période hivernale;

Considérant que nous devons mettre une membrane blanche (Polypropylène) pour aider à conserver la glace étant donné que le fond de la patinoire est foncé et troué;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Réal Huot;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'une membrane blanche en Polypropylène, de la compagnie Réal Huot inc., pour couvrir la surface de la patinoire du dek hockey au montant de 1 286,57\$, taxes et livraison inclus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

38- DIVERS

**38.1 NOUVEAU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 272-11-21**

Considérant qu'à la séance du 9 mars 2021, la Municipalité a adopté la résolution numéro 47-03-21 concernant l'embauche de France Beauregard en remplacement d'un congé de maladie de Guylaine Giguère ;

Considérant que Madame Giguère devrait être de retour au début du mois de décembre 2021 ;

Considérant que nous ne connaissons pas encore tous les détails à propos du retour de Madame Giguère ;

Considérant que la Municipalité ne peut pas se permettre que le poste de secrétaire-trésorière adjointe soit vacant indéfiniment ;

Considérant que la Municipalité offre à Madame Beauregard une prolongation de son mandat pour l'année 2022 ;

Considérant que Madame Beauregard accepte l'offre de la Municipalité ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De prolonger la durée du mandat de Madame France Beauregard jusqu'au 31 décembre 2022, selon les conditions présentées aux membres du conseil.

38.2 ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 273-11-21

Considérant la résolution numéro 272-11-21, adoptée le 16 novembre 2021;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Accès Info pour l'achat d'un nouvel ordinateur;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur, le tout selon la soumission présentée par la compagnie Accès Info, au coût de 2 060\$, plus les taxes et les frais d'installation ;

D'autoriser le paiement de la facture, une fois l'ordinateur reçu et installé.

39- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 octobre 2021
MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Comité administratif du 26 octobre 2021
MRC – Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 22 juin 2021
MRC – Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 20 septembre 2021
MRC – Résolution numéro 21-10-353 – Budget 2021 – Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) – Adoption – Quotes-parts 2021 – Résolution numéro 20-11-338 – Modification – Approbation
MRC – Résolution numéro 21-10-360 – Règlement numéro 21-582 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Levée d'une zone de réserve pour la Municipalité de Saint-Jude) – Adoption par renvoi du document sur la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme
MRC – Résolution numéro 21-10-361 – Règlement numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains - Adoption
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 octobre 2021
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 octobre 2021
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 novembre 2021
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 septembre 2021
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 octobre 2021

40- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

41- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 274-11-21

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h57.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière